



# Conseil économique et social

Distr. générale  
23 juillet 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

### Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

#### Soixante-huitième session

Genève, 16-18 octobre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session<sup>1, 2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 16 octobre 2012, à 9 h 30 et  
s'achèvera le jeudi 18 octobre 2012, à 17 h 30

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/greage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/greage.html)). À titre exceptionnel, les documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([gre@unece.org](mailto:gre@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>.

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique à M<sup>me</sup> Boudol ([benedicte.boudol@unece.org](mailto:benedicte.boudol@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée du Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 74323). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site: [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm). Le numéro de la salle de réunion peut être vérifié à l'adresse suivante: [www.unece.org/meetings/meetgen.htm](http://www.unece.org/meetings/meetgen.htm).

## I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux.
3. Règlement n° 37 (Lampes à incandescence).
4. Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse):
  - a) Proposition d'amendements à la série 04 d'amendements;
  - b) Proposition d'amendements à la série 05 d'amendements;
  - c) Autres amendements au Règlement n° 48.
5. Amendements collectifs:
  - a) Simplification des marques d'homologation;
  - b) Phénomènes de lumière parasite et de dégradation des couleurs dans les dispositifs de signalisation et de marquage;
  - c) Règlements n<sup>os</sup> 4, 6, 7, 23, 38, 50, 77, 87, 91 et 119;
  - d) Règlements n<sup>os</sup> 3, 4, 6, 7, 19, 23, (27), 31, 38, 45, 50, 65, 69, 70, 77, 87, 88, 91, 98, 104, 112, 113, 119 et 123;
  - e) Règlements n<sup>os</sup> 6 et 7;
  - f) Règlements n<sup>os</sup> 3, 6, 7, 48, 77 et 91;
  - g) Règlements n<sup>os</sup> 48 et 119;
  - h) Règlements n<sup>os</sup> 38 et 87;
  - i) Règlements n<sup>os</sup> 48 et 98.
6. Projet de document de référence horizontale sur les dispositifs de signalisation lumineuse.
7. Règlement n° 6 (Feux indicateurs de direction).
8. Règlement n° 7 (Feux de position, de stop et d'encombrement).
9. Règlement n° 19 (Feux de brouillard avant).
10. Règlement n° 27 (Triangles de présignalisation).
11. Règlement n° 31 (Projecteurs blocs optiques halogènes).
12. Règlement n° 45 (Nettoie-projecteurs).
13. Règlement n° 65 (Feux spéciaux d'avertissement).
14. Règlement n° 87 (Feux de circulation diurne).
15. Règlement n° 112 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique).
16. Règlement n° [127] (Diode électroluminescente).
17. Visibilité des motocycles.

18. Questions diverses:
  - a) Amendements à la Convention sur la circulation routière (Vienne, 1968);
  - b) Systèmes de transport intelligents (STI);
  - c) Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020;
  - d) Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA);
  - e) Autres questions.
19. Orientation des travaux futurs du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse:
  - a) Tâches du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse;
  - b) Avancement des travaux des équipes spéciales relevant du Groupe de travail «Bruxelles 1952».
20. Élection du Bureau.

## II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant le début de la session du GRE sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/2012/24/Add.1.

---